



**SPULTIN et publications**

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 1998

### Rapport annuel des comités

La réunion du Conseil syndical du 25 septembre était la première de l'année 1998-1999. Au cours de cette réunion, le Conseil syndical a reçu le rapport du Comité du SPUL sur la retraite, du Comité des griefs et du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives. Les rapports annuels des autres comités du SPUL ont été reçus par le Conseil syndical lors de la réunion du 19 juin 1998.

### Prochaine assemblée générale

Le Conseil syndical a fixé la prochaine assemblée générale du SPUL au jeudi 12 novembre 1998 à 16 heures. Un repas sera servi après la réunion. Toujours en prévision de la prochaine assemblée générale, le Conseil syndical a reçu le rapport annuel du Comité exécutif. Ce rapport sera transmis prochainement à chacun des membres et sera soumis pour approbation par l'Assemblée générale.

### Élections

Le Conseil syndical a élu François M. Doré (médecine) membre du Comité de la condition féminine.

## **Composition des sections et du Conseil syndical: modifications des statuts**

Le point majeur de la réunion du Conseil syndical a porté sur la composition des sections et du Conseil syndical.

Rappelons que, selon les statuts actuels du SPUL (art. 36), les sections sont un regroupement d'au moins 25 membres appartenant à la même unité de rattachement. Dans certains cas, une section peut être constituée de moins de 25 membres (les écoles, les facultés sans département, et les cas exceptionnels autorisés par le Conseil syndical).

Il est apparu, au cours des années, que de nombreuses sections formées de plusieurs départements forcés de se regrouper afin d'atteindre le seuil de 25 membres, ne correspondaient pas au désir de leurs membres, ni à la réalité de la vie quotidienne des professeurs et des professeures. Compte tenu de cette réalité, et du fait que le nombre d'unités de rattachement a sensiblement diminué au cours des dernières années, le Comité exécutif a proposé au Conseil syndical, à la réunion du 8 mai 1998, de revoir la composition des sections et du Conseil syndical en définissant les sections à partir des unités de rattachement, peu importe le nombre de membres des unités.

Suite à ces considérations, le Conseil syndical a formé un Comité de révision des statuts et lui a confié le mandat de revoir les statuts afin que :

1. les sections se composent des membres d'une même unité de rattachement;
2. le Conseil syndical reste fonctionnel;
3. le nombre de voix dont dispose chaque section au Conseil syndical assure une représentation équitable des membres.

Le 25 septembre 1998, le Conseil syndical a reçu le rapport du comité et recommandé que l'Assemblée générale adopte les modifications proposées. Ces modifications portent principalement sur Le Conseil syndical, article 18.2, et sur Les sections du Syndicat, article 36, qui se liraient comme suit :

- 18.2 le ou la délégué/e de la section ayant le plus grand nombre de membres détient 10 voix. Pour les autres sections, le calcul est fait selon la formule suivante:

$$X = 10N/M$$

Où X = le nombre de voix d'une section

N = nombre de membres de la section

M = nombre de membres de la section ayant le plus grand nombre de membres

Le nombre X doit être un entier. Toute fraction de ce nombre est arrondie au nombre supérieur si le calcul donne une décimale égale ou supérieure à ,5. Cependant, toute section détient au moins une voix.

36. Une section se compose des membres d'une même unité de rattachement.

Le texte final des modifications proposées aux statuts du SPUL sera prochainement distribué à tous les membres du SPUL en vue de la prochaine assemblée générale. D'ici là, si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou déléguée ou un membre du Comité exécutif (2955).

La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le 23 octobre 1998.

Le président,

Gérald Lemieux

## **Saviez-vous que...**

... le Comité d'aide aux professeurs et professeures, créé le 29 mai 1991, a pour mandat :

d'accueillir les demandes d'aide des professeurs et professeures, tant en ce qui concerne les problèmes d'ordre personnel qu'en ce qui concerne l'accomplissement des fonctions universitaires et le cheminement dans la carrière;

d'orienter les professeurs et professeures vers les ressources internes ou externes les plus susceptibles de leur venir en aide.

Le recours aux services du comité est strictement volontaire. La confidentialité est absolue.

Vous pouvez rejoindre, au numéro 654-4721, les professeurs ou la professeure membres du Comité d'aide:

Jean Leahey

Pierre-Charles Morin

Aline Vézina

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)